

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 28 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul Sage - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD –
- Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Marion GAIN -
Isabelle GILLES – Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Valérie AUPECLE à Marion GAIN – Vincent FENEON à André TREMEAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 21 juillet 2017

Date affichage : 21 juillet 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2017, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Encaissement chèque GROUPAMA :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 juin un chèque de GROUPAMA. Ce chèque de 177.60 euros correspond à une subvention pour l'achat des extincteurs.

Le 31 mai 2017, la commune a remplacé des extincteurs. La facture s'élevait à 355.20 € TTC. GROUPAMA prend en charge 50 % de la dépense soit 177.60 euros.

15 Voix pour

2/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire et la garderie du mercredi midi :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat de travail à durée déterminée de Madame REBE Marie-Laure au poste de surveillance à la cantine et à la garderie périscolaire pour la période du 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018.

15 Voix pour

3/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat de travail à durée déterminée de Madame MASTIN Béatrice au poste de surveillance à la cantine pour la période du 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018.

15 Voix pour

4/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE DES MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPERATION : " Aménagement Extérieur et Accessibilité de la Mairie de Saint Julien de Civry "

Considérant, dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement Extérieur et l'accessibilité de la Mairie de Saint Julien de Civry, l'obligation d'organiser une mise en concurrence afin de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour réaliser les prestations des marchés suivants, :

01 – Terrassement / 02 – Maçonnerie / 03 - Electricité

Considérant, à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, que les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun de ces marchés sont :

01 – Terrassement : entreprise BOUHET de DIGOIN

02 – Maçonnerie : entreprise COELHO et Fils de IGUERANDE

03 – Electricité : entreprise CONNECT de VARENNES-SOUS-DUN

Le Conseil municipal décide de donner délégation au Maire de la commune de Saint Julien de Civry, pour signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à l'Aménagement Extérieur et Accessibilité de la Mairie de Saint Julien de Civry, pour un montant total de 47 312.81€ dont le détail est le suivant :

01 – Terrassement : 20 883.39€ HT

02 – Maçonnerie : 25 091.53€ HT

03 – Electricité : 1 337.89€ HT

15 Voix pour

5/ Serrure salon de coiffure :

Suite à un problème, l'exploitante du salon a dû changer en urgence la serrure de la porte d'entrée. Le conseil municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge une partie de la réparation, et décide d'accorder une remise de 200 € sur un prochain loyer.

15 voix pour

6/ Logement de la mairie :

Une demande de location pour une famille de la commune a été faite pour l'appartement au-dessus de la mairie.

Le conseil municipal donne son accord pour louer le logement en l'état pour 250€ par mois.

15 Voix pour.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à fin juin des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Compte rendu de la réunion pour le cabinet médical/paramédical :

Jeudi 6 juillet, la commission bâtiment, l'infirmier et le médecin ont rencontré l'architecte afin de finaliser les plans.

3/ Point sur les subventions et factures du site multiservice :

Sur la somme totale de 451 019.80 € à percevoir de subventions, il reste 6 296 euros à recevoir.

Sur la somme totale de 571 706.78 € à payer aux entreprises qui ont réalisé les travaux marchés, il reste à verser 20 970.98 € à des entreprises qui ont quelques travaux à terminer.

4/ Bilan de l'année scolaire 2016.2017 et préparation de la rentrée 2017.2018 :

La rentrée scolaire est fixée au lundi 4 septembre pour 77 élèves inscrits au RPI.

Le bilan des différents points abordés avec le personnel lors de la réunion de fin d'année du 30/06 est

Présenté par Marion GAIN et Valérie PILLOUX (Transport, cantine, Garderie, TAP)

Il est à disposition du personnel communal en mairie.

5 / Information sur le passage de la croix rouge pour une campagne de sensibilisation :

Une campagne de sensibilisation auprès du grand public aura lieu entre le 7 août 2017 et le 2 septembre 2017 (3 jours maximum sur cette période). Cette campagne a pour but de trouver de nouveaux soutiens mais ne fera pas l'objet de quête en espèces ou en chèques.

6/ Courrier d'habitants de la commune :

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie le 29 juin dernier pour des problèmes d'évacuation d'eau sur la voirie.

Questions diverses :

1/ Ancienne grille du monument aux morts :

Une contre-proposition d'achat à 200 euros a été faite.

2/ Merci de Bénédicte RATIER dont les tableaux sont exposés actuellement à la Médiagora.

3/ Courrier de la responsable de la micro crèche :

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie le 13 juillet dernier de Mme LORTON Sylvie informant le conseil qu'elle effectuera, à la rentrée, en tant que directrice ½ poste à Saint Julien et ½ poste à Saint Bonnet de Joux.

4/ Fermeture de la mairie pour congés annuels :

Du mardi 8 août 2017 au mardi 29 août inclus. Réouverture mercredi 30 août à 15h00.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :

Vendredi 15 Septembre 2017 à 20h30